



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Le Tableav Du Vray Et Dv Favx Ecclesiastique

A Liege, M.DC.LXXIII.

Article V. Réponses aux Objections.

urn:nbn:de:hbz:466:1-37889



REPONSE
AUX
OBJECTIONS.

ARTICLE V.

Qui fodit foveam, incidet in eam.
Eccle. 10. v. 8.

OBJECTION I.



Uoy qu'on dise en commun
proverbe, qu'il n'y a si foible
excuse qui ne vaille mieux
que rien : cela ne peut avoir
lieu que dâs les choses de nulle
consequence, & jamais dans la transgres-
sion des obligations de l'Etat Clerical :
d'autât que le S. Esprit qui les a imposées
& dictées ; l'a fait avec tant de justice,
qu'aucun de tous ceux qui s'y sont enga-
gez ne s'en peut dispenser, comme font
trop souvent les Ecclesiastiques déreglez,
qui bien loin d'avoir l'interieur de Pré-
tres, ne veulent pas seulement l'exterieur
de simples Clercs, qui est l'habit lóg, &c.
Ils s'excusent de porter la Soutane, sur
ce qu'ils n'ont pas le moyen d'en avoir.

R. vi.

difent-ils, aufquels je répons par ma propre expérience, fans autre raifonnement, que bien loin que la ſoutane faſſe plus grande dépenſe, elle fait épargne, d'autant que pour aller fans ſoutane, il faut avoir une habit honnête qui revient au moins à ſept ou huit écus, & on peut avoir une ſoutane pour quinze ou ſeize francs, ſous laquelle (étant cloſe par devant comme il eſt ordonné par les Conciles) on porte des vieux habits, & en Été de ſimple toile noire, qui pour deux ou trois Étez ne reviendra poſſible qu'à un écu, où il en faudroit plus de cinq ſans ſoutane.

OBJECTION II.

S'ils difent qu'ils ne ſont point obligés aux Decrets des Conciles. *Éc.* que les Prelats dont ils dependent ne l'ayent déclaré & recommandé. Je répons premièrement, qu'il y en a tres-peu (ſ'il y en a) qui ne l'ayent fait. 2. Qu'il ſuffit pour encourir les peines des ſacrez Canons contre les déſobeiſſans, d'être averti en general par le Saint Siege, qui a toute l'autorité de l'Egliſe, comme nous avôs veu, & qu'enfin tous en ſont aſſez avertis par la Bulle de Sixte V. qui commence, *Cum ſacro-ſanctam, Éc.* qui a eſté publiée dans ce Diocèſe ſous Monſieur Ferdinand de Rye, & cette publication renouvelée par Monſieur Claude d'A.

chey en l'an 1648. dans son Synode. Si bien que la seule desobeissance à cette Bulle est peché mortel.

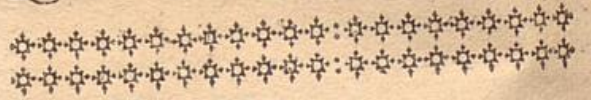
OBJECTION III.

Que s'ils veulent s'excuser sur ce que la Soutane est embarrassante, comme font les delicats, ils passeront pour plus lâches & effeminez que les femmes mesmes, qui ne portent pas seulement une robe longue, mais plusieurs les unes sur les autres, & ne voudroient pour quoy que ce soit être veuës en habit court, parce qu'on les prendroit pour des effrontées & pour des abandonnées au libertinage.

OBJECTION IV.

Et enfin ils demeurent d'accord de la porter seulement dans les lieux de leur residence, & non ailleurs, parce qu'elle fatigue trop dans les visites & voyages, &c. on leur dira que les Religieux sont des hommes comme eux, d'aussi bonne naissance, & par consequent aussi delicats qu'eux, s'ils donnoient comme eux à la nature tout ce qu'elle demande; & cependant ces Religieux voyagent presque continuellement à pied, en toute saison & avec leur habit long, grossier & pesant, qu'ils ne quittent jamais à moins de passer pour des apostats, parce que leur Ordre les y oblige, comme l'Eglise les Prestres indispensablement, & les simples Clercs. Pour dire beaucoup en peu de

398 Réponse aux Object. Art. V.
mots & convaincre les Ecclesiastiques
par eux mêmes, je les prieray de faire re-
flexion que nous faisons bien paroistre
que nous estimons l'habit long plus saint
& plus venerable, puis que nous le pre-
nons pour paroistre devant nos Evéques
& même devant les Roys, les Seigneurs
& les gens de qualitez dans le monde.
Qui ex Deo est, verba Dei audit.



DE LA
SOUTANELLE.

ARTICLE VI.

Qui spernit modica, paulatim decidet.
Eccli. 19. v. 1.



Le demon qui ne peut & ne
veut pas toujours deregler
entierement un homme du
premier coup qu'il luy don-
ne, se contente souvent d'u-
ne seule regle negligée & mal gardée
dans la Clericature, pour écarter de la
voye du Ciel les plus Saints d'entre les
Ecclesiastiques, & renverser l'ordre
que Dieu y a si saintement estably :